

Annexe 7 des lignes directrices pour les appels à propositions

GRILLE DE VERIFICATION ET D'ÉVALUATION D'UNE PROPOSITION

Cette grille est fournie à titre d'information, afin que les demandeurs puissent prendre connaissance des critères sur base desquels leur demande sera évaluée. Ce document sera rempli par Enabel lors de la vérification et l'évaluation des demandes.

Grille complétée par : _____

Date : __/__/__

I. DONNÉES D'IDENTIFICATION

Numéro de référence :	
Intitulé de l'action :	
No Navision :	
Demandeur (pays) :	
Région(s) ou pays ciblé(e)(s) :	
Montant sollicité	EUR _____
Durée :	____ mois

II. VERIFICATION

1. Vérification administrative	Oui	Non
1. Le formulaire de proposition correct a été utilisé.		
2. Le formulaire est rempli et signé.		
3. Le formulaire est dactylographié et dans la langue requise		
4. Les annexes requises sont jointes.		
5. Chaque codemandeur (si pertinent) a rempli et signé le mandat, qui est joint.		
6. Le budget est joint, équilibré et présenté dans le format requis et libellé en EUR.		

2. Vérification de la recevabilité		
7. Le demandeur remplit les critères de recevabilité visés au point 2.1.1.		
8. Le statut juridique du demandeur correspond aux exigences des lignes directrices.		
9. La durée de l'action prend fin au plus tard le 31/12/2022.		
10. Les coûts présentés dans le budget de l'action sont des coûts éligibles		
<p>Conclusion: la proposition <est/n'est pas> prise en compte pour l'évaluation</p> <p>Commentaires :</p>		

III. EVALUATION

Lignes directrices de notation

La présente grille d'évaluation se subdivise en **rubriques** et **sous-rubriques**. Pour chaque sous-rubrique, une note (ou score) est attribuée.

Ces notes doivent être additionnées pour obtenir la note totale pour la rubrique en question. Les notes totales des rubriques doivent être reportées au point 3 et additionnées pour obtenir la note globale pour la proposition en question.

Pour chaque rubrique, il est prévu un cadre pour y inscrire des remarques – qui doivent porter sur les points couverts par la rubrique en question. Des commentaires doivent être formulés pour chaque **rubrique**. Si un évaluateur attribue une note de 1 (très insuffisant), 2 (insuffisant) ou le score maximal pour une sous-rubrique, il doit la justifier dans le cadre « commentaires ». Ces cadres peuvent être agrandis au besoin.

1 Evaluation de l'organisation ⇒ dynamisme entrepreneurial, potentiel de développement économique et commercial	Note max	Note
1. viabilité financière de l'organisation	7	
2. ressources humaines : effectifs, stabilité, compétences	5	
3. portefeuille de clients, bailleurs de fonds, structures accompagnées (nombre & profil)	5	
4. infrastructure de base (ICT – immobilier – moyens de transport)	3	
5. portefeuille de services à l'appui de MPME – ancrage local	6	
6. réponse aux besoins des MPME (approche, méthodologie, outils d'accompagnement, etc.)	6	
7. impact des services rendus sur le plan économique/commercial des MPME	5	
8. impact indirect des services rendus sur le plan environnemental, social, durabilité, ... des MPME	3	
9. capacité de gestion du subside	5	
10 Capacité de l'organisation d'absorber et de pérenniser l'action subsidiée envisagée : solidité, ressources humaines, finances, ... (entretien, licence, ...)	5	
Note totale (1)	50	
Commentaires :		

2 Evaluation de l'action ⇒ Pertinence de l'action	Note max	Note
1. Adéquation des actions proposées avec la stratégie de développement (business plan,...) de l'organisation.	10	
2. Les activités sont-elles convenablement reflétées dans le budget?	5	
3. Le plan d'action est-il clair et faisable? La proposition contient-elle des indicateurs objectivement vérifiables pour évaluer les résultats de l'action (SMART)? Une évaluation est-elle prévue?	10	
4. Impact de l'action sur le renforcement commercial de l'organisation (BSO) : viabilité/pérennité/professionnalisation de l'organisation, diversification des sources de revenu, potentiel de croissance économique	5	
5. Impact sur la dynamique 'qualité / amélioration' du portefeuille de services offerts aux MPME	5	
6. Impact sur l'amélioration de la gestion et/ou l'accès au marché	5	
7. Impact sur les ressources humaines : compétences	5	
8. La proposition est-elle susceptible d'avoir un impact indirect : viabilité – durabilité – pérennité des structures accompagnés (type MPME) ?	5	
Note totale (2)	50	
Commentaires : 		

3 Note globale et recommandation	Note max	Note
1. Evaluation de l'organisation : dynamisme entrepreneurial, potentiel de développement économique et commercial	50	
2. Evaluation de l'action : Pertinence de l'action	50	
NOTE GLOBALE	100	
Recommandation :		